
Programme Erasmus+ AC103 et Fonds nationaux

Année académique 2016-2017

Décembre 2016 – Points d'information

Appel 2016 - Rapports intermédiaires des programmes Fonds nationaux et Erasmus +

La date limite de soumission des rapports intermédiaires 2016 pour les programmes Fonds nationaux et Erasmus+ AC103 est fixée au 23 janvier 2017. Les rapports seront accessibles via la plateforme MOBI la semaine du 19 décembre, un courriel annoncera leur mise à disposition.

Modalités de reporting

Le modèle de formulaire a été mis à jour.

– *Pour les fonds Erasmus+*

Des informations liées à la consommation budgétaire devront être introduites par le bénéficiaire sur base de l'encodage dans le Mobility Tool+.

– *Pour les fonds nationaux*

Le rapport sera basé sur une série de données pré-encodées dans MOBI.

Afin d'être en mesure de répondre à ces nouvelles modalités de reporting, l'Agence rappelle aux bénéficiaires l'obligation contractuelle de tenir à jour l'encodage des mobilités dans MOBI et dans Mobility Tool+.

Ces nouvelles moutures devraient :

- permettre d'affiner le processus de réallocation et le conformer autant que possible aux données réelles de mobilité,
- contribuer à une consommation optimale des subsides,
- préparer les établissements à l'intégration, à moyen terme, du rapport intermédiaire des fonds européens dans le Mobility Tool+.

Montant supplémentaire disponible pour répondre à la demande de subsides complémentaires Erasmus+

L'Agence annonce qu'un montant supplémentaire de 280.000€ est mis à disposition pour la réallocation Erasmus+.

Appel 2017 - AC103 : Formulaire de candidature

Les lignes directrices pour la soumission de la candidature sont disponibles [ici](#). Nous vous invitons à en prendre attentivement connaissance avant de compléter le formulaire.

Il est rappelé qu'à partir de 2017, les projets AC103 seront contractualisés en 24 mois. Il y a lieu de sélectionner la durée adéquate dans le formulaire.

Attention, la demande budgétaire doit être formulée sur base des mobilités prévues durant l'année académique 2017-2018 même si la convention est établie sur 24 mois. Il convient d'utiliser un maximum du budget durant la première année académique. Les éventuels montants non dépensés pourront être consommés durant la deuxième année de convention, ce qui devrait permettre une consommation optimale des fonds.

Nouveautés

Le guide du programme 2017 est publié [ici](#). La version 2017 du Guide du porteur de projet AC103 sera prochainement disponible. Les nouveautés importantes sont présentées ci-dessous, l'Agence reviendra vers vous en temps utiles pour vous informer d'autres éléments.

Taux 2017

Mobilité des étudiants

En 2017, le budget AC103 alloué à l'AEF-Europe bénéficie d'une augmentation significative à hauteur de 1.700.000€. Ce contexte budgétaire favorable permet d'augmenter de 50€ les taux de bourse mensuels pour la mobilité à des fins d'études des étudiants non allocataires¹. Les taux 2017 sont publiés [ici](#).

Mobilités des personnels

Frais de voyage : pour une distance comprise entre 10 et 99km : forfait de 20€ ; pour une distance supérieure à 8000 km, forfait de 1300€ au lieu de 1100€.

Distances	Taux par participant
Entre 10 et 99km	20€
Entre 100 et 499 km	180 €
Entre 500 et 1.999 km	275 €
Entre 2.000 et 2.999 km	360 €
Entre 3.000 et 3.999 km	530 €
Entre 4.000 et 7.999 km	820€
8.000km et plus	1100€ 1300€

Appel 2017 - Fonds nationaux

L'appel 2017 pour les Fonds nationaux sera publié la semaine du 19 décembre. Le formulaire de candidature à compléter via MOBI sera disponible début janvier. Un courriel annoncera sa mise à disposition. Tout comme pour l'appel 2016, les données à fournir seront les suivantes : par type de programme (FAME ou Erasmus Belgica) et par type d'action (SMS ou SMP), le nombre de mois et le nombre de participants pour le réalisé (2015), l'estimé (2016) et le demandé (2017).

2

Guide pour le monitoring de la charte Erasmus - Mise à jour

La Commission européenne a mis à jour le Guide pour le monitoring de la charte Erasmus. Des grilles d'évaluation sont désormais disponibles pour les 3 pressures points identifiés : catalogue des cours, conversion des notes et reconnaissance académique. Ces grilles seront utilisées par la Commission européenne et l'Agence pour le suivi de la conformité aux dispositions de la Charte. L'ensemble des documents est publié sur notre site <http://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ac1mobilite/enseignement-superieur-pays-programme/documents-utiles/>.

Personnes à besoins spécifiques - Webinaire

Comme annoncé dans notre courriel du 7 décembre, nous vous invitons à prendre connaissance de la communication de la Commission européenne relative au webinaire consacré aux personnes à besoins spécifiques publiée sur notre site <http://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ac1mobilite/enseignement-superieur-pays-programme/documents-utiles/>.

Erasmus+ Master Loans - Update

Après la France et l'Espagne, les UK ! Des prêts Erasmus+ pour un master à l'étranger sont désormais disponibles pour les étudiants britanniques qui partent étudier dans un autre pays ainsi que pour les étudiants d'un des 33 pays Programme qui viennent étudier au Royaume-Uni. Plus d'information sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities-for-individuals/students/erasmus-plus-master-degree-loans_en.

OLS for refugees

L'enregistrement du webinaire du 26 novembre consacré à l'OLS pour les réfugiés est disponible sur la plateforme OLS.

Les établissements qui souhaiteraient s'informer sur les collaborations qui peuvent être initiées avec les centres pour réfugiés sont invités à prendre contact avec Mme Aaricia Boudart, collaboratrice au service Etude et Politique de FEDASIL (aaricia.boudart@fedasil.be, T +32 2 548 80 65).

¹ Les taux allocataires et stage sont au maximum des taux européens autorisés.

Pour rappel, la Commission européenne publie, sur son site, une liste de bonnes pratiques relatives à l'inclusion des migrants <http://ec.europa.eu/education/policy/migration/higher-education-refugees>.

Site web AEF-Europe

Comme vous l'aurez peut-être remarqué, le site web de l'AEF-Europe a été en maintenance pendant les dernières semaines. Ceci nous a permis de réorganiser quelques sections.

Voici un bref aperçu des nouveautés.

- **Quicklinks.** Section dédiée aux secteurs dans lesquels il est possible de monter un projet Erasmus+, toute Action clé confondue. Vous y retrouverez des informations génériques sur les possibilités du Programme.



- **Aller + loin.** Menu permettant d'obtenir des informations plus précises sur les différents dispositifs gérés par les Agences Erasmus+. En ce qui concerne les projets des Actions clé 1 et 2, les sections qui y sont dédiées présentent les activités, publics et frais éligibles pour les projets, en reprenant le Guide du Programme.



- **Autres sections.**



Formulaires. Dans cette section vous pourrez consulter et télécharger tout document concernant la phase de la candidature : formulaires de candidature organisés par Appel, action clé et secteur, Guides de support à la candidature, Taux applicables, Guide URF, etc.

Poser ma candidature. Section dédiée aux informations préalables au dépôt d'une candidature Erasmus+, tout secteur et toute action clé confondus.

NOUVEAUTE !!

Gérer mon projet. Dorénavant, c'est dans cette section que tout coordinateur Erasmus trouvera la totalité des informations et des documents utiles à la gestion de son projet. La section est réservée aux porteurs de projets en cours. Le coordinateur est invité à sélectionner l'Appel de sa convention dans le tableau, afin de rentrer dans la plateforme de gestion. Il s'agit d'une page structurée par étapes de cycle de vie du projet représentant tous les documents requis (Annexes à la Convention de subvention, communications de l'AN, plateforme des modifications, ressources thématiques, etc.).